



Loisir et tourisimes- Réservation séjour

Par royer, le 17/04/2009 à 10:13

Bonjour,

Après avoir pris connaissance d'un séjour sur le site Thomas Cook, la réservation s'est faite par téléphone. Pour différentes raisons ,j 'ai été amenée à devoir annuler ce séjour. Cette annulation s'est faite le jour même, par téléphone avec confirmation par mail,également le jour même. Ayant du donner mon numero de carte bleue au moment de la réservation, mon compte a été débité. Les différents interlocuteurs que j'ai eu m'ont confirmé que mon compte serait recredité, ce qui a été fait. Mais a aujourd'hui, il me manque toujours 90 €.

Il me semble que le délai de rétractation doit être appliqué puisque je n'ai pas réservé par internet mais bien par téléphone et donc aupres d'une agence.Un courrier recommandé avec accusé de réception leur a été envoyé,celui-ci est resté sans réponse à ce jour. Pouvez me confirmer cela et le cas échéant m'indiquer les textes de loi s'y référents.

D'avance merci de votre réponse,

Salutations,
Stéphanie Royer